



Factures de 1986 sur une succession

Par **julotte**, le **21/03/2018** à **10:43**

Bonjour à toutes et tous
Mon père est décédé depuis 2012
La concubine de mon père (ni marié/ni pacsé) a transmis au Notaire des factures de 1986 (factures au nom de la concubine pour différents travaux pour la maison achetée à 50/50 . La maison a été vendue en 2013
Elle a transmis au Notaire également des documents chiffrés (pas de facture) pour différents travaux à savoir porter des herbes et branches à la décharge , frais kilométriques.
Sachant que la concubine avait engagé un jardinier dans un premier temps et, dans un second temps engagé un membre de sa famille .
Le premier jardinier ne nous a jamais facturé les frais de décharge par contre la personne de son entourage à compter rdes frais , paragraphe au dessus (le travail était le même) sachant que de plus, la facture toujours pour le même travail était plus importante...
Alors mes questions : la concubine a t'elle le droit de
1) - nous faire payer par moitié les factures de 1986 ?
alors que la maison a été vendue
2) - des frais sans facture (travail sans déclaration au fisc)
Merci pour vos ou votre réponse
Bonne journée à toutes et tous
Cordialement

Par **nihilscio**, le **21/03/2018** à **13:36**

Bonjour,
Lors du partage d'un bien, on tient compte des améliorations apportées sur le bien concerné par l'un des indivisaires et aussi des frais d'entretien qu'il aurait été seul à assumer. Mais en exhibant une facture d'entretien courant vieille de trente ans, on plonge dans le ridicule. S'il y a lieu, il appartient à la compagne de votre père de dresser un bilan et d'apporter la preuve d'un déséquilibre significatif à son détriment tout au long du temps qu'a duré l'indivision.